



SMAMA

SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL ET DE SES AFFLUENTS

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE
Téléphone : 01 30 95 64 45
Télécopie : 01 30 90 16 82
Courriel : syndicat.mauldre@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 7 juillet 2016

L'an 2016, le 7 juillet, le Comité Syndical, légalement convoqué le 28 juin 2016, s'est réuni en séance publique à la Salle Aigue Flore en Mairie de La Falaise, sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, présidente.

Etaient présents pour les communes de :

Aubergenville : Mme PRUVOST
Aulnay sur Mauldre : M. FILLION, M. DUFAYS
Bazemont : M. NIGON
Épône : M. DAGORY
Herbeville : Mme GARNIER

La Falaise : Mme DI BERNARDO, Mme DUCLOS
Mareil sur Mauldre : Mme ESCANDE
Maule : M. CHOLET, M. CAMARD
Montainville : -
Nézel : -

Etaient absents :

Aubergenville : M. BELHOMME (excusé)
Aulnay sur Mauldre : M. DUFAYS (excusé)
Bazemont : M. GASCOIN (excusé)
Epône : M. WATELET
Herbeville : M. GAY et M. RODA (excusé)

La Falaise : M. PHELIPPOT (excusé)
Mareil sur Mauldre : Mme FILLON (excusée)
Maule : M. SEGUIER
Montainville : M. BOT (excusé), M. PASCAUD (excusé)
Nézel : M. LABARTHE, M. OLLIVON (excusé)

Nombre de délégués en exercice : 20 - Nombre de délégués présents avec voix délibérative : 11

Assistait en outre à la séance sans voix délibérative :

Mme Floriane GICQUIAUD, technicienne de rivières COBAHMA
Mme Karine BARGAT-PAIS, secrétaire du SMAMA

Madame Jeanne GARNIER est élue secrétaire de séance.

* * *

Compte-rendu de la séance du 14 juin 2016

Madame la Présidente demande au Conseil syndical d'approuver la séance précédente en date du 14 juin 2016 : en l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communication(s) de la Présidente

Madame la présidente demande l'autorisation du conseil pour rajouter les affaires suivantes à l'ordre du jour de la présente séance :

- Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide après évènements climatiques ou géologiques de la Préfecture – Restauration des berges et enlèvements d'embâcles.
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie – Restauration des berges et enlèvements d'embâcles suite aux inondations.

Les membres présents acceptent à l'unanimité que l'ordre du jour soit modifié en conséquence.

(Handwritten signatures and initials)

1. Avis sur l'arrêté préfectoral de projet de dissolution du SMAMA

Comme évoqué en fin de séance du 14 juin 2016, Madame la présidente informe l'assemblée que Monsieur le Préfet a adressé par courrier du 13 juin 2016 son arrêté portant projet de dissolution du syndicat au 1^{er} janvier 2017.

L'article 3 prévoit qu'« à compter de la notification de l'arrêté de projet de périmètre de dissolution, l'organe délibérant du syndicat intercommunal du Bassin de la Mauldre Aval et de ses affluents (SMAMA) et le conseil communautaire de la Communauté de Communes Gally-Mauldre et les conseils municipaux concernés disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable ».

Madame la présidente propose d'émettre un avis défavorable étant donné que :

- les récentes inondations des communes de la vallée de la Mauldre montrent l'utilité d'entretenir les berges de ce cours d'eau, et l'intérêt de confier cette mission à un Syndicat spécialisé qui peut y répondre de façon urgente,
- le SMAMA réalise également une veille et reste attentif pour intervenir et gérer les embâcles, facteur d'aggravation des inondations,
- le SMAMA s'est engagé à porter un nouveau programme pluriannuel de travaux qui s'inscriront dans une démarche d'intérêt général et dans lesquels la restauration de la rivière sera considérée dans l'intégralité de ses composantes (biologique, hydrodynamique, patrimoine, inondations, ...). Dans ce cadre, le SMAMA a autorisé la signature d'un marché d'étude de préfiguration par délibération n° 2016.47 du 14 juin 2016.

et de demander que la dissolution du SMAMA soit reconsidérée compte tenu de ces événements récents qui ont frappé les communes de la vallée de la Mauldre.

Délibération 2016.49 adoptée à l'unanimité.

2. Demande de subvention « Dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques » pour la restauration des berges de la Mauldre aval

3. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la restauration des berges de la Mauldre aval

Après avoir fait un état des lieux de la Mauldre aval, Madame GICQUIAUD, technicienne de rivières du COBAHMA, travaille actuellement à la rédaction d'un cahier des charges pour une consultation à lancer.

L'estimation transmise le 10 juin 2016 en préfecture des Yvelines était de 346 400 €. Les subventions possibles sont :

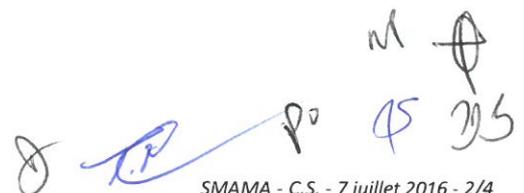
- Agence de l'Eau Seine Normandie : 40 % des prestations de restauration de berges et 60% des prestations d'enlèvement d'embâcles.
- État au titre de la dotation de solidarité : 40 % des prestations de restauration de berges et 20% des prestations d'enlèvement d'embâcles.

Le syndicat devra, a minima, prendre à sa charge 20% du coût total des travaux.

Ces 2 demandes de subvention doivent être déposées avant le 4 août 2016, c'est pourquoi il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer pour autoriser Madame la présidente à déposer les dossiers de demande.

Délibération 2016.50 adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016.51 adoptée à l'unanimité.



SMAMA - C.S. - 7 juillet 2016 - 2/4

4. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'enlèvement d'embâcles suite aux inondations

Suite aux épisodes de crues survenus sur le bassin versant de la Mauldre, les 23 et 30-31 mai 2016, de gros embâcles se sont formés sur la partie aval du bassin versant, à la limite communale entre les communes de La Falaise et Épône (amoncellement de déchets très importants formant barrages derrière les cours de tennis d'Épône). Ces embâcles sont problématiques car ils bloquent l'écoulement normal des eaux.

Ils retiennent également tous les flottants à la dérive, ce qui implique la gestion de nombreux déchets, grosse part du chantier à réaliser.

3 entreprises ont été consultées :

- Terre et Arbre : 23 760 € TTC
- Jardinier Gilbert Thémar : 25 440 € TTC
- SARL Lion Elagage : 27 120 € TTC

La demande de subvention doit être déposée dès que possible avec une demande d'autorisation de démarrage anticipée car l'opération d'enlèvement est à réaliser le plus vite possible, pour éviter toute rupture de l'embâcle et le relargage des déchets vers la Seine.

Délibération 2016.52 adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Inondations du 31 mai et 1^{er} juin 2016 :

- Monsieur CAMARD demande s'il existe des réunions entre les différents syndicats existants sur la Mauldre, ce qui pourrait favoriser une meilleure cohésion entre l'amont et l'aval.

C'est effectivement le cas au sein du COBAHMA, où le SMAMA y est représenté par Monsieur Thierry LABARTHE (délégué titulaire) ou Monsieur Thierry NIGON (délégué suppléant), tels que désignés par délibération n° 2014.16 du 22 mai 2014.

- Des questions ont également été posées concernant le dispositif Vigicrues :

1. *Celui d'Aulnay n'aurait a priori pas fonctionné au moment de la crue de la Mauldre, "pourquoi" ?*
2. *Qui en assure l'installation et l'entretien ?*

La sonde située à Aulnay est gérée par la DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie). Elle a bien fonctionné durant l'épisode de crue, c'est celle de Mareil-le-Guyon qui est tombée en panne, mais elle ne concerne pas la Mauldre Aval (bassin de la Guyonne). Elle a bien fonctionné, mais comme la Mauldre est montée plus haut que la sonde, elle s'est retrouvée immergée.

3. *Où sont placées les piges/réglettes (sous-entendu sur le territoire de la Mauldre aval) ?*

Les informations sur les débits des cours d'eau, enregistrés par ces sondes de mesures de la DRIEE, sont affichées en continu et presque en temps réel sur la banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr/selection.php?consulte=rechercher> (rentrer le nom de la commune).

Il est à noter que ces sondes enregistrent les données de hauteurs d'eau et de vitesse, pour en déduire les débits, mais ne transmettent pas d'information (type système d'alarme) en cas de montée des eaux. La Mauldre n'est pas un secteur surveillé par les services de l'Etat, malgré qu'elle apparaisse sur Vigicrue. Ces stations sont sur Vigicrue simplement à titre d'information de la population.

Suite aux inondations et aux plaintes de non-alerte des services de l'Etat dans le département, la DDT et la DRIEE étudient actuellement un éventuel dispositif d'alerte (via SMS, téléphone, autre ?) mais cela ne remplacera pas les Plans Communaux de Sauvegarde à réaliser par les communes et à appliquer dans de telles circonstances.

Les échelles limnimétriques (nom "savant" pour "piges/réglettes" plus fréquemment utilisés) qui se trouvent à proximité des ponts ont été installées par le COBAHMA il y a plusieurs années (vers 2006). Cette opération n'était qu'une action de communication. Ainsi, les riverains qui le souhaitent peuvent regarder le niveau de la rivière, mais personne n'est chargé de relever les données de hauteurs d'eau de ces échelles.

De plus, elles ont été posées sur des niveaux moyens, mais n'indiquent en rien un niveau de crue ou un niveau d'étiage. Elles n'ont aucune valeur scientifique et il n'existe pas, sauf erreur, de carte les recensant de façon exhaustive.

4. *Peut-on étendre ce dispositif à chacune des communes riveraines de rivières ?*

Les échelles limnimétriques peuvent être commandées et installées individuellement par les communes, il est possible de faire une demande au COBAHMA pour savoir s'il est possible d'envisager une opération d'installation de nouvelles échelles.

Les valeurs pourront être mentionnées dans les PCS, comme points de repère, même si elles n'ont pas de valeurs scientifiques.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 20h45.

La Présidente,



Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Jeanne GARNIER

Nadette PRUVOST



Serge FILLION

Bernard DUFAYS

Thierry NIGON



Pascal DAGORY



Patricia DUCLOS

Frédérique ESCANDE

Philippe CHOLET



Hervé CAMARD